

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 73357 du 13 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1828723S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 70934 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828659S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2019 :

Marchand Corinne NIGEND : 144976 NLS : 8002075

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Langlois Willy NIGEND : 149549 NLS : 8007261

Royal Patrick NIGEND : 164508 NLS : 8020978

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Josso Isabelle NIGEND : 170110 NLS : 8025344

Araez Stéphane NIGEND : 151224 NLS : 6023174

Damelincourt Laurent NIGEND : 159775 NLS : 8016930

Grégory Thomas NIGEND : 203581 NLS : 8058672

Clerc Alexandre NIGEND : 149762 NLS : 8007429

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Gillot Alexandre NIGEND : 180031 NLS : 8029730

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2018.

*Le général de division,
commandant en second
des écoles de la gendarmerie nationale,
I. NOAILLES*